

Annonces légales

☎ 04 74 23 80 70 - fax 04 74 22 59 62 @ annonces.legales@voixdelain.fr

ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS

ENQUETE PUBLIQUE

sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sur le schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Par arrêté du 14/06/2016, le maire de SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme et du schéma directeur de gestion des eaux pluviales. A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Monsieur Roger FARJOT en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, et Monsieur Patrick DECOLLONGE en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie de SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS du 31/08/2016 au 03/10/2016 aux jours et heures habituels d'ouverture (soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ; le mercredi de 8h30 à 12h00 ; le samedi de 9h00 à 11h30).

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur recevra les observations du public en mairie le 31/08/2016 de 9h00 à 12h00, le 03/09/2016 de 9h00 à 12h00, le 08/09/16 de 14h00 à 17h00, le 21/09/16 de 17h00 à 20h00, le 24/09/16 de 9h00 à 12h00, le 03/10/16 de 9h00 à 12h00. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS (01990), Place de l'Hôtel de Ville.

Cet avis est affiché à la mairie et sur divers panneaux d'informations (place des Jeux de Boules, le Chemin Rouge, passage Coillard Josserand) et peut être consulté sur le site Internet de la commune : www.mairie-sainttriviersurmoignans.fr. Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui figure dans le dossier d'enquête (dans le rapport de présentation).

Au terme de l'enquête, l'élaboration du plan local d'urbanisme et le schéma directeur de gestion des eaux pluviales seront approuvés par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire,
Marcel LANIER

ENQ - VA079609 - 020916

COMMUNE DE DORTAN (01590)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

du mercredi 21/09/2016 au vendredi 07/10/2016 inclus
portant sur le projet de déclassement d'une partie
des voles internes de la cité du domaine public communal

Vos ANNONCES JUDICIAIRES

sont reçues

jusqu'au MERCREDI

pour une parution

annonces.legales.fr

Tél. 04 74 23 80 70

PREFECTURE
Bureau des réglementations
Installations classées
de l'environnement

AVIS D'ENQUETE

Par arrêté préfectoral, en date du 15 juillet 2016, l'enquête publique, du 19 septembre 2016 au 03 octobre 2016, relative à la commune de LAGNIEU, concernée par la SAS INTERNATIONAL COATING est située à LAGNIEU - route de Leyment - vue d'exploiter une installation de fabrication de revêtements. L'activité précitée répertoriée sous la rubrique installations classées pour la protection de l'environnement de l'autorisation au titre du Code de l'environnement.

Le dossier de cette demande, comportant le rapport de l'Autorité Environnementale, ainsi qu'un exemplaire des observations du public, ouvert, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, resteront déposés à la mairie de LAGNIEU pendant toute la durée de l'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 (sauf jours fériés).

Cet avis, ainsi que les résumés non techniques, seront publiés sur le site Internet de la commune.

Monsieur Michel MOUTON, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, et M. Daniel ROBIN en qualité de suppléant.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public à LAGNIEU, où il effectuera les permanences :
- lundi 19 septembre 2016 de 9h00 à 11h00
- mardi 27 septembre 2016 de 10h00 à 12h00
- mercredi 5 octobre 2016 de 14h00 à 16h00
- vendredi 14 octobre 2016 de 15h30 à 17h30
- samedi 22 octobre 2016 de 10h00 à 12h00

Les observations peuvent également être transmises au commissaire-enquêteur à la mairie de LAGNIEU ainsi que par voie électronique à la préfecture.

Toute personne souhaitant obtenir des informations peut prendre contact avec le bureau des réglementations de la préfecture de l'Ain.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête sera assortie du respect de prescriptions ou de prescriptions de l'arrêté préfectoral.

Toute personne intéressée pourra prendre